

JOURNÉE D'ÉTUDE ÉCOLE INCLUSIVE



Droits
à l'école

2 mai 2018

École inclusive, mode d'emploi : « Quel(s) droit(s) à l'école? »

Le droit de tous les enfants à la scolarisation est une liberté fondamentale, protégée - s'il le faut - par le juge. Rien ne semble plus évident. Et pourtant cette évidence n'est souvent qu'apparente. Si on se contente de la proclamer, la nature historique de l'institution scolaire, normative, élitiste, sélective, voire ségrégative reprend inévitablement le dessus.

Il a donc été nécessaire de définir des règles du jeu et de formaliser des procédures pour garantir aux élèves et leurs parents l'effectivité de ce droit à la scolarisation. Dès lors, l'évidence s'est transformée en une machinerie administrative complexe qui, à son tour, devient une menace pour l'accès au droit : la menace de s'égarer dans le labyrinthe des formalités, de ne pas savoir formuler des attentes légitimes, de ne pas connaître le bon interlocuteur, et de se trouver, au bout du compte, dépossédés de la faculté d'exercer effectivement ce droit à l'éducation gravé dans la loi.

Le but de cette quatrième journée « École inclusive, mode d'emploi » est donc de proposer aux parents des élèves à besoins éducatifs particuliers, une formation pour leur permettre de mieux comprendre l'institution afin de pouvoir y jouer pleinement leur rôle, en usagers et citoyens avertis. Elle vise également à mieux connaître les possibilités d'appuis, de ressources et de recours juridiques, en essayant d'établir une approche pédagogique des droits.

José Puig, directeur de l'INSHEA.

Murielle Mauguin, directrice des études,
maître de conférences en droit public à l'INSHEA.

PROGRAMME

9h00 : Accueil

9h30 -10h30 : Conférence

« **Que dit le juge sur le droit à l'éducation des enfants et adolescents handicapés ?** »

Murielle Mauguin, maître de conférences en droit public à l'INSHEA.

10h30 - 12h30 : Table Ronde

« **Faire valoir son droit à l'école : avec qui et comment ?** »

Maître Sophie Janois, avocate,

Laurence Hudry, coordinatrice, Défenseur des droits,

Hervé Le Gallic, enseignant référent,

Avec la participation d'un représentant de l'association Trisomie 21 France.

12h30 – 13h30 : Pause déjeuner

13h30 – 16h45 : Ateliers

« **Les outils de la scolarisation des élèves en situation de handicap** »

Franck Sahaguan, IEN, INSHEA,

Hervé Le Gallic, enseignant référent, Académie de Paris.

« **Les AVS/AESH, rôle, missions et activités** »

Laetitia Sauvage et Christine Bataille, formatrices à l'INSHEA.

« **La coopération des acteurs de l'éducation inclusive** »

Marc Blin, directeur SSESAD/CMPP, Trisomie 21 France.

« **L'accès aux activités de loisirs (périscolaires et extrascolaires)** »

Laurence Hudry, coordinatrice, Défenseur des droits,

Murielle Mauguin, Maître de conférences en droit public à l'INSHEA.

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements et inscription

Hélène Rospini-Clérici

✉ helene.rospini@inshea.fr

☎ 01 41 44 38 40

€ 30€ repas inclus

Comment venir à l'INSHEA ?

📍 INSHEA - 58/60, avenue des Landes – 92150 Suresnes

🚆 SNCF : ligne L ou U - Arrêt Suresnes Mont Valérien
RATP : bus n° 360, 160, 241 (arrêt Cluseret Hôpital Foch)
TRAMWAY : T2 - Arrêt Suresnes Longchamp

🚗 VOITURE : Porte Maillot - Pont de Suresnes
Stationnement gratuit aux alentours



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

